

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795

Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

Nourrissant & délicieux L'ICE CREAM GROPPY

Il est pasteurisé

R.C. 76686

International Watch Co. SCHAFFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Cherif Pacha ALEXANDRIE

Les électeurs et les cantons rejettent le régime du blé et le frein aux dépenses

Table with columns: Cantons, Révision du régime du blé (OUI, NON), Frein aux dépenses (OUI, NON), and results for Neuchâtel and Genève.

Le développement du commerce entre l'Est et l'Ouest

Le commerce entre l'Est et l'Ouest est en voie de développement, selon le bulletin qui vient de publier le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et qui passe en revue la situation économique du continent pendant le deuxième trimestre de 1956.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL DES ETATS

Protection des civils. Le Conseil des Etats s'occupe de l'arrêté portant insertion dans la Constitution fédérale d'un article 22 bis sur la protection des civils. M. Schoch (rad. Schaffhouse) rapporte et recommande d'entrer en matière. Après avoir repoussé par 19 voix contre 9 un amendement de M. Spuehler (soc. Zurich), qui voudrait exclure entièrement les femmes du service obligatoire, la Chambre adopte par 20 voix sans opposition mais avec plusieurs abstentions, le projet modifié par la Commission comme suit.

CONSEIL NATIONAL

Traitements et retraites. M. Cottier (cons. Genève) rapporte sur deux projets d'arrêts. Le premier concerne les traitements du Chancelier de la Confédération, des Juges fédéraux et des Juges au Tribunal fédéral des assurances. Il est proposé de les augmenter de 5 pour cent, et à qui personne ne s'oppose. Les nouveaux traitements seront les suivants: 39.375 fr. au lieu de 37.500 fr. pour le chancelier, 45 mille 150 fr. au lieu de 43.000 fr. pour les Juges fédéraux et 40.425 fr. au lieu de 36.500 fr. pour les membres du Tribunal fédéral des assurances.

SUISSE-EGYPTE

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'EGYPTE EN SUISSE

Le nouvel Ambassadeur d'Egypte en Suisse, El Sayed Abdel Shafy el Labran, a présenté le 5 octobre ses lettres de créance au Président de la Confédération Suisse, M. Markus Feldmann. Il a été aussi reçu par le Chef du Département fédéral des Affaires Etrangères, M. Max Petitpierre.

Des étudiants suisses de retour de Ceylan

Les délégués de l'Union nationale des étudiants de Suisse, qui ont pris part au congrès des pays du sud-est de l'Asie consacré au thème suivant «l'indépendance et l'étudiant» et à l'issue de ce congrès, et à la sixième conférence internationale des étudiants viennent de rentrer de Ceylan. Le but de cette conférence à laquelle prirent part les représentants de 54 nations, était d'étudier les possibilités d'une collaboration avec les étudiants des nations non communistes. Des résultats pratiques ont été obtenus dans le domaine de la presse des séminaires internationaux, des échanges culturels et des voyages d'étudiants. Afin de rendre plus étroite la collaboration entre les associations nationales, plusieurs conférences ont été envisagées dont l'une se fera dans le cadre de l'Europe occidentale.

L'accord américano-suisse sur l'énergie atomique

Le Département politique fédéral communique: L'accord conclu entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique sur la coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique prévoit que le caractère confidentiel des informations classifiées et de l'équipement sera déterminé et garanti conformément aux critères établis par la commission américaine de l'énergie atomique et par entente mutuelle. Les modalités techniques de l'exécution de ces deux dispositions font l'objet d'une annexe mais n'impliquent pas d'engagements supplémentaires pour les parties. Jus qu'ici, la Suisse n'était pas en mesure de faire publiquement le contenu de cette annexe, dont le contenu a cependant été communiqué confidentiellement à la commission des affaires étrangères du Conseil des Etats dans sa séance du 4 septembre 1956. Il s'agit là d'un point sur lequel des négociations avaient été prises au mois d'août déjà avec les autorités américaines. Un porte-parole de la commission américaine de l'énergie atomique avait publiquement fait état de cette annexe, il est possible dès lors de communiquer que ces prescriptions d'exécution ne se réfèrent pas au contrôle des matières fissibles fournies, qui est entièrement réglé par l'article 12 de l'accord, mais qu'elles ont pour objet la garantie du caractère confidentiel des informations, garantie dont la responsabilité incombera en Suisse à des organes suisses. Ces prescriptions ont un caractère réciproque et régissent l'octroi d'autorisations pour l'accès aux informations ainsi que les méthodes à appliquer pour leur classement et leur conservation.

Blé germé

M. Ullmann (pays. Thurgovie) rapporte sur l'utilisation du blé indigène germé de la récolte de 1956. Les dégâts, dit-il, sont considérables: Au lieu de 48.000 wagons, ce ne seront que 43.000 à 44.000 wagons qui pourront être livrés, dont la moitié seulement de blé panifiable. Il est indiqué que ce blé soit pris en charge par la Confédération au prix de 56 francs par 100 kg. a-t-il dit.

Aérodromes civils

M. Haefelin (rad. Soleure) rapporte en faveur de l'arrêté concernant le développement des aérodromes civils. Désormais, les aérodromes destinés au trafic intercontinental bénéficieront d'une subvention fédérale de 35 o/o, ce qui profitera en premier lieu à l'aéroport de Genève-Cointrin. L'aéroport de Bâle-Blotzheim sera mis au bénéfice de la même subvention dès qu'il remplira le rôle d'un aérodrome intercontinental. Le projet est adopté par 35 voix sans opposition.

Radiodiffusion et Télévision

M. Bossi (rad. Tessin) rapporte ensuite sur l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article 36 bis sur la radiodiffusion et la télévision, il considère que les deux matières doivent faire l'objet d'un seul article constitutionnel, mais de lois d'exécution différentes.

Pavot et opium

Sur la base d'un rapport écrit de M. Condru (cons. Grisons), le Conseil approuve sans discussion, par 117 voix, l'arrêté portant approbation du protocole du 23 juin 1953 visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium.

Laboratoire fédéral

MM. Mueller (rad. Berne) et Overney (cons-Fribourg) rapportent sur la construction à Dubendorf de nouveaux bâtiments pour le Laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de recherches pour l'industrie, la construction et les Arts et métiers. Il est demandé un crédit d'ouvrage de 62.500.000 francs.

A. V. S.

M. Guinand (rad. Genève) rapporte sur la quatrième révision de l'assurance-vieillesse et survivants. Selon le projet du Conseil fédéral, la charge supplémentaire est de 152 millions de francs. Divers amendements seront présentés au cours des débats. Dix-huit orateurs sont inscrits pour la discussion générale. Tous se félicitent des améliorations apportées au régime de l'A.V.S. Toutefois, certains considèrent que diverses catégories de rentiers restent préjudiciées et qu'il conviendrait de tenir compte de leur situation.

A l'art. 3 la Chambre adopte par 53 voix contre 45 un amendement présenté et retiré par M. Studer, (cons. Lucerne) puis repris par M. Gitermann (soc. Zurich).

QUESTIONS ET REPONSES

Importation des vins doux

Le Conseil fédéral répond ce qui suit à une question de M. Steinmann, (soc. Zurich) sur l'importation des vins doux et de spécialités de vins: Le régime en vigueur pour les droits de monopole prélevés sur les vins doux et les spécialités de vin est fondé sur l'avenant à l'accord commercial du 27 janvier 1923, entre la Suisse et l'Italie, conclu à Berne le 14 juillet 1950. Cet avenant remplace toute la partie tarifaire du traité de commerce de 1923, qui prévoyait notamment l'exonération du droit de monopole pour les vins doux, les spécialités de vin et pour le vermouth d'origine en alcool allant jusqu'à 18 degrés. Le nouvel accord dispose que seuls les vins doux jusqu'à 15 degrés seront exemptés du droit de monopole, alors que les vins doux dont la teneur en alcool dépasse 15 degrés restent soumis à la moitié du taux légal, soit fr. 60. — par q. La nouvelle réglementation ne put être mise sur pied, en 1950, qu'après des négociations extrêmement laborieuses qui durèrent près de 5 mois. Bien que l'avisait à désirer sur certains points, cet accord tarifaire est, dans l'ensemble, avantageux pour la Suisse.

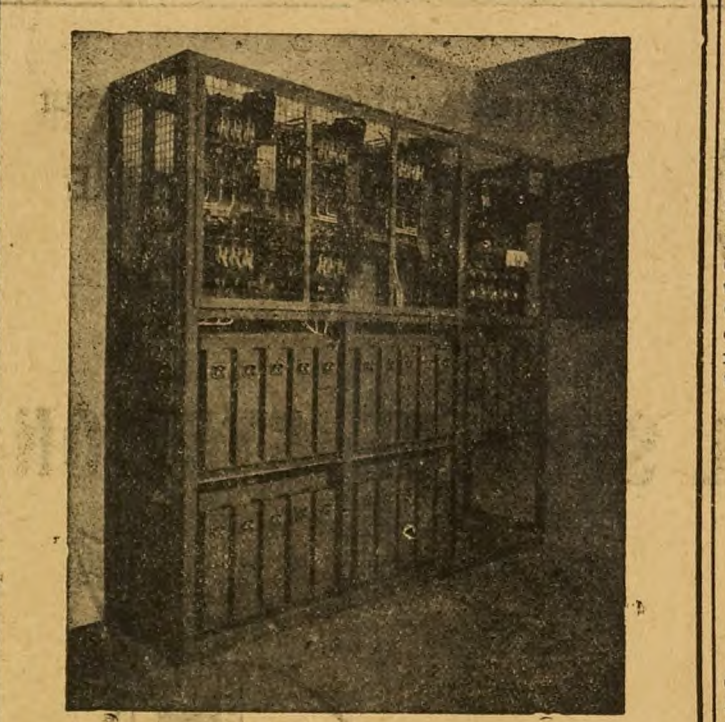
Révision du Code pénal militaire

A une question écrite du conseiller national Grendelmeier, indépendant zurichois, au sujet de la révision du Code pénal militaire et de l'Organisation judiciaire pour l'armée fédérale, le Conseil fédéral répond ce qui suit: En mai 1954, la Société suisse des Officiers a présenté diverses propositions relatives à la révision partielle du Code pénal militaire et de l'organisation judiciaire pour l'armée fédérale. L'examen de ces propositions par la Commission d'experts déjà constituée a été différé, la révision du Code pénal suisse étant préalablement entreprise. Les travaux concernant cette révision sont assez avancés pour que les délibérations parlementaires puissent commencer dans un avenir rapproché.

Commandes d'armements

Le conseil fédéral répond notamment ce qui suit à une question écrite du Conseiller national Georges Borel, socialiste genevois, sur les super-bénéfices réalisés à la suite de commandes d'armements: Le Département militaire fédéral avait ordonné de porter la plus grande attention au problème des bénéfices exagérés des fournisseurs de matériel de guerre. Toutefois, il n'est pas possible de régler la question d'une manière absolue, car il faut tenir compte des circonstances spéciales de chaque commande. C'est pourquoi le Conseil fédéral n'est pas encore en mesure de fixer une marge de bénéfice applicable à tous les cas.

Advertisement for Binaca toothpaste. Includes image of a woman's face and a tube of toothpaste. Text: BELLES DENTS, FRAICHE HALLEINE. Binaca. Pâte dentifrice.



Advertisement for electrical condensers. Text: Condensateurs électriques: Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi pour lampes fluorescentes pour appareils électriques pour émetteurs Condensateurs Fribourg S.A. Représentation pour l'Egypte: THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE 15 rue Toussoun ALEXANDRIE

Dans nos SOCIETES du CAIRE et d'ALEXANDRIE

A la Légation

« Monsieur Jean-Louis PAHUD, Ministre de Suisse en Egypte, a quitté Le Caire ce matin à destination d'Ad-Dis-Ababa... »

SOCIETE HELVETIA

Les réunions de l'Ouvroir reprendront régulièrement tous lundis à partir du lundi 15 Octobre.

LE COMITE.

Inauguration de la nouvelle saison de films italiens au Cinéma STRAND

"LE AMICHE"

Le Cinéma Strand fait bien augurer de sa saison d'hiver par la projection du film italien « Le Amiche » de Antonioni.

Nous nous méfions, parfois avec raison, des films qui ont obtenu une distinction ou un grand prix à un Festival quelconque.

Sujet complexe, englobant des personnages divers dont la vie est étroitement mêlée, de sorte que chaque geste ou parole de l'un a nécessairement une influence sur la vie de l'autre.

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE, 15, rue de la Poste

EN RAISON DES TRAVAUX DE RENOVATION A L'EGLISE QUI NE SONT PAS ENCORE TERMINES LES CULTES DOMINICAIUX SE POURSUIVront AU PRESBYTERE JUSQU'A NOUVEL AVIS

DIMANCHE 14 OCTOBRE AU PRESBYTERE

9 h. 45. — Gottesdienst in deutscher Sprache Thema: Die erste Liebe.

RECEPTIONS

Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

DIMANCHE 14 OCTOBRE

9 h. 30. — Ecole du Dimanche. 10 h. 30. — Culte.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 14 OCTOBRE 1956.

MENU

Vol au Vent Financière Escalope de Veau Viennoise Pommes Savoyarde Carottes à la Crème Salade de la Ferme

Eclair Moka

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél.: 806785

QUE VOIR CE SOIR?

Cinemas à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « To catch a thief » (Gary Grant, Grace Kelly).

AMIR — Tél. 31332 — « The man in the gray flannel suit » (Gregory Peck, Jennifer Jones).

METRO — Tél. 22850 — « Bhowani Junction » (Ava Gardner, Stewart Granger).

ODEON — Tél. 71866 — « His Kind of Woman » (Robert Mitchum, Jane Russell).

RADIO — Tél. 30282 — « Alexander the Great » (Richard Burton, Danielle Darrieux).

RIALTO — Tél. 24694 — « Rebel without a cause » (James Dean, Natalie Wood).

RIO et ROOF — Tél. 29036 — « The man who knew too much » (James Stewart, Doris Day).

ROYAL — Tél. 26329 — « As long as they're happy » (Jack Buchanan, Diana Dora).

STRAND — Tél. 23222 — « Le ciniche » (Eleanora Rossi Drago, Valentina Cortese, Gabriele Ferzetti).

Khedival Mail Line

DEPART POUR NEW-YORK, CHARLESTON, NEW-ORLEANS VIA BEYROUTH, LATTAKIE, NAPLES, MARSILLE, GENES, LIVOURNE

Le s/s « Cléopatra » de la Khedival Mail Line partira d'Alexandrie le 11 Octobre pour les ports ci-haut mentionnés acceptant passagers et marchandises générales.

DEPART POUR HAMBURG, BREMEN, ROTTERDAM ET ANVERS

Le s/s « Arment » de la Khedival Mail Line partira d'Alexandrie le 23 Octobre pour les ports ci-haut mentionnés acceptant coton, riz et marchandises générales.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

nomique envers l'étranger par 115 voix contre 6 le projet sur la force obligatoire des contrats collectifs de travail par 62 voix contre 21 et l'arrêté d'exécution du contrôle des prix réduit par 86 voix contre 4.

Après rapport de MM. Trueb, (indép. Zurich) et Revaceller (rad. Genève) et une intervention de M. Odermatt (cons. Nidwald) le Conseil national adopte par 106 voix contre 1 l'arrêté accordant une concession pour la construction d'un chemin de fer de Stansstad à Hergiswil.

L'affaire Widmer On entend ensuite trois interpellations concernant l'affaire de l'ancien directeur général des douanes Widmer et ses dessous. M. Arnold (soc. Zurich) demande si des sanctions et lesquelles ont été prises contre d'autres fonctionnaires des douanes capables d'avoir enfreint leurs devoirs de service.

M. Stuessy (sans parti, Glaris) propose de ne pas entrer en matière et d'inviter le Conseil fédéral à présenter deux articles constitutionnels distincts; l'un pour la radio et l'autre pour la télévision.

CONSEIL DES ETATS

(Suite de la page 1)

présenterions deux articles constitutionnels, mais simplement qu'il était nécessaire d'arriver sur une base constitutionnelle. Cette promesse nous l'avons tenue. La Confédération possède la compétence de s'occuper des installations techniques, on ne voit pas pour quel raison on lui refuserait le droit de s'occuper des autres problèmes, d'autant plus que l'unité de la matière ne peut guère être contestée s'agissant de la radio et de la télévision.

Nous sommes convaincus que le peuple pensera comme nous, surtout que nous sommes prêts à présenter deux projets de loi distincts, car, en effet, les questions qui se posent ne sont pas toujours les mêmes pour la radio et la télévision. En cas de rejet de la loi sur la télévision, il n'y aurait sans doute rien de changé. La télévision est là, les installations techniques existent et cela nous contraindrait à agrément des postes et des chemins de fer, se rallie au projet de la Commission. Il se prononce contre deux articles distincts. Il n'est pas question, dit-il, de sauver la télévision par les moyens de la radio. Notre proposition s'inspire uniquement de considérations juridiques. Nous n'avons jamais laissé entendre que nous

AVIS

INDEMNISATION DES VICTIMES DE LA PERSECUTION NAZIE

Le 29 juin 1956 a été publiée par la République fédérale d'Allemagne la « Loi fédérale pour l'indemnisation des victimes de la persécution nazie » (« Bundesentschädigungsgesetz »), en abrégé GEB, laquelle remplace la « Loi fédérale complémentaire pour l'indemnisation des victimes de la persécution nazie » du 18 septembre 1953; comme la précédente, cette nouvelle loi a effet rétroactif au 1er octobre 1953.

Les personnes qui, en raison de leur opposition politique au national-socialisme, ou pour des motifs de race, confession ou conception, ont été persécutées et ont de ce fait subi des dommages de nature diverse, peuvent faire valoir leurs prétentions d'indemnisation en vertu de la loi du 29 juin 1956, pour autant qu'à la date du 31 décembre 1952, elles aient été domiciliées dans la République fédérale d'Allemagne ou à Berlin-Ouest, ou alors qu'elles aient, auparavant, émigré, ou été déportées ou expulsées de territoires faisant partie le 31 décembre 1937 du Reich allemand. Les étrangers peuvent de même manière prétendre à une indemnisation en vertu de cette loi.

Les requêtes d'indemnisation sont à présenter aux autorités allemandes compétentes en matière d'indemnisation jusqu'au 30 SEPTEMBRE 1957.

Les ressortissants suisses qui auraient des revendications de cet ordre à formuler, peuvent s'adresser à la

Légation de Suisse Rue Abdel Khalek Saroit Pacha No. 10 Le Caire.

ainsi qu'au Consulat de Suisse Boulevard Sultan Hussein No. 59 Alexandrie

pour de plus amples renseignements. Alexandrie, le 18 août 1956.

LA TECHNIQUE SUISSE A L'ETRANGER

Une commande norvégienne à l'industrie suisse

Une nouvelle fabrique d'aluminium, dont la capacité de production est de 60.000 à 70.000 tonnes par année, est en construction à Mosjoen, dans le Vefsenfjord, à 80 km. au sud du cercle polaire. Cette fabrique est construite par la Maison norvégienne Electrokemish a/s. Oslo et l'industrie suisse de l'Aluminium S.A. Chiappi. Les Ateliers de Construction Oerlikon ont reçu commande pour la livraison et le montage des redresseurs de courant, pour l'alimentation des fours à aluminium, commande qui se monte à plusieurs millions de francs suisses.

Pâtisserie FLUCKIGER

Nous informons notre honorable clientèle, que pour cause de réparations, notre magasin sera fermé du 22 Octobre au 6 Novembre

CREDIT IMMOBILIER SUISSE-EGYPTIEN

Société Anonyme

Services spéciaux pour la gérance de vos biens et la représentation de vos intérêts

GENEVE 16, Rue de Hollande

LE CAIRE 8, Rue Talaat Harb Pacha

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs Ventilateurs — Chauffe-Bains Appareils Electro-Ménagers Fils et Cables Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 — 5, Place Ismail Tél. 32920-32928-32929 (groupés)

LE CAIRE 6, Rue Tewfik Tél. 53151

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E. ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99).

Capital : Lstg. 800.000

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAU à KARMOUS: Téléphone 21399. AGENCE au CAIRE 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) — Téléphone 51834 - R.C. Caïre 994

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE: 14, Rue Chérif Pacha

ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél. 25904

SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. Tél. 27493

Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital: L.E. 500.000

Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression. (R.C.A. 128)

Usines près du Pont de Moharrem Bey. Capital: L.E. 100.000

Tissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute fibre textile (R.C.A. 10259)

COMPTOIR DES CEMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company

Bureaux du CAIRE, 21, Avenue 26 Juillet B.P. 844, Téléphone 76025

Bureaux d'ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien

« SUPERCRETE »

Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

« SEAWATER CEMENT »

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.



Préservez votre santé en buvant Les Eaux Gaseuses N. SPATHIS

La boisson saine et rafraîchissante par excellence

